



ATELIER RÉGIONAL

*Renforcer la coopération transfrontière dans les bassins du fleuve Sénégal
et des fleuves Gambie, Koliba Corubal et Kayanga-Geba : opportunités et
défis liés à l'adhésion aux Conventions des Nations Unies sur l'eau*

OMVS : ASPECTS JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS

Décembre 2021

•01

UN COURS D'EAU - QUATRE ETATS - UN DESTIN

CREATION : 1972



MALI



INTEGRATION en 2006



SENEGAL



GUINEE

Réaliser l'autosuffisance alimentaire
pour les populations du Bassin

Réduire la vulnérabilité des économies
des Etats membres face aux aléas
climatiques

Accélérer le développement
économique des Etats membres

Préserver l'équilibre des écosystèmes
dans la sous région et particulièrement
dans le Bassin

Sécuriser et améliorer les revenus des
populations du Bassin

CONVENTIONS DE BASE (I)

- **LA CONVENTION PORTANT CRÉATION DE L'OMVS**

- **LA CONVENTION RELATIVE AU STATUT JURIDIQUE DE FLEUVE SÉNÉGAL**

- **LA CONVENTION RELATIVE AU STATUT JURIDIQUE DES OUVRAGES COMMUNS**

- **LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE FINANCEMENT DES OUVRAGES COMMUNS**

• 03

CONVENTIONS DE BASE (II)

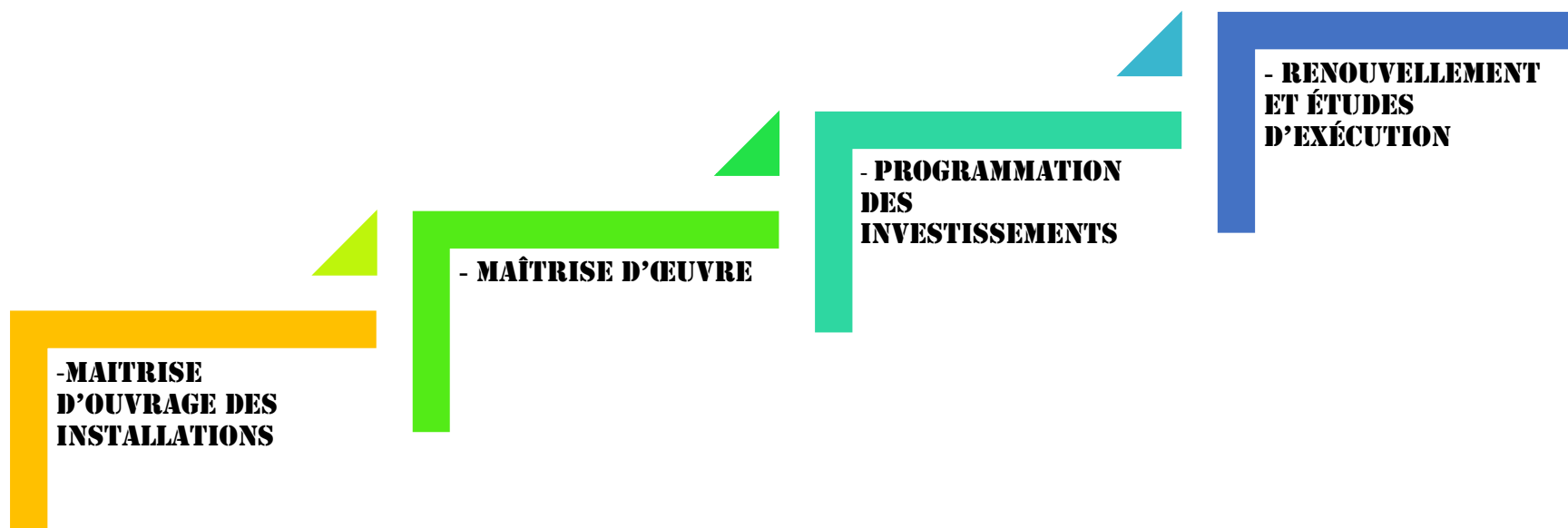
• **CHARTRE DES EAUX**

- ✓ Fixe les principes et modalités de répartition des eaux entre les secteurs d'utilisation
- ✓ Définit les modalités d'examen et d'approbation des nouveaux projets ;
- ✓ Détermine les règles relatives à la préservation et à la protection de l'environnement ;
- ✓ Définit le cadre et les modalités de participation des usagers de l'eau dans la prise des décisions de gestion des ressources.

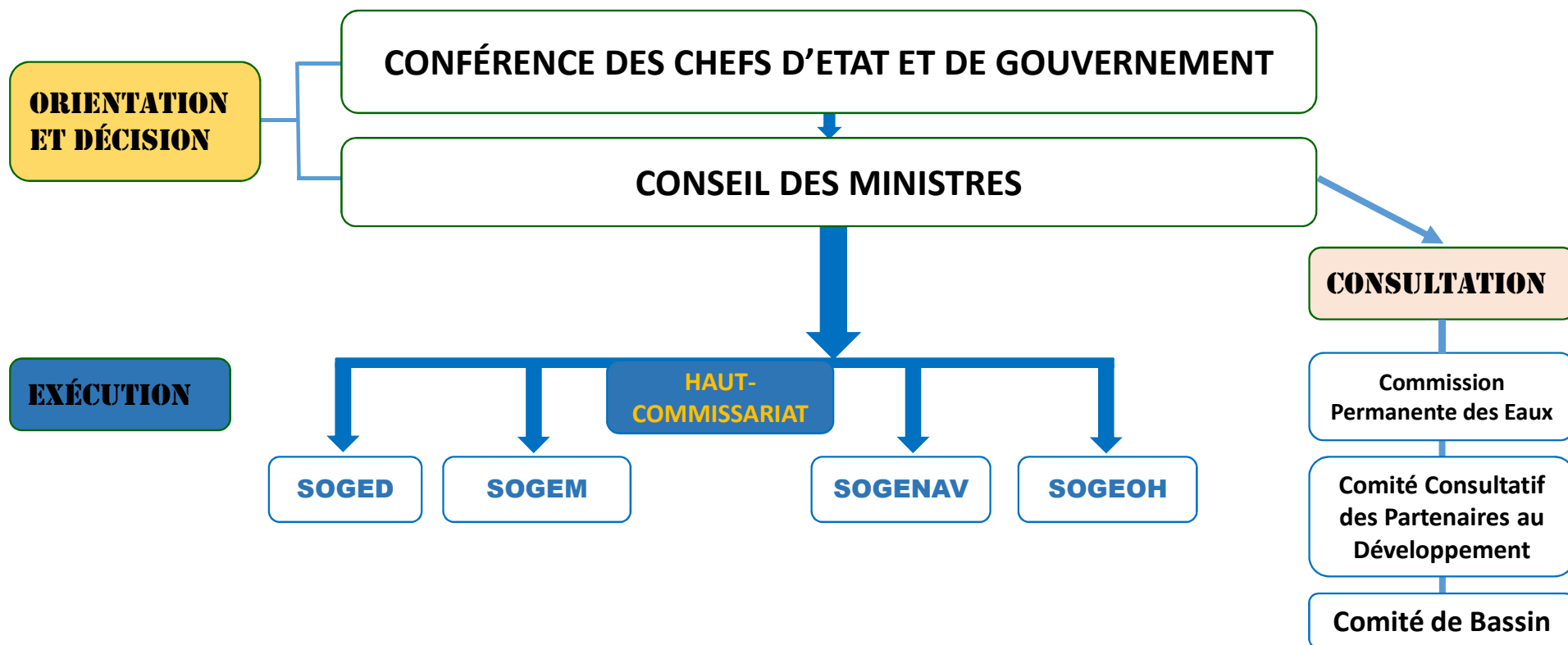
• **CODE INTERNATIONAL DE LA NAVIGATION ET DES TRANSPORTS**

- ✓ Fixe les conditions de la navigation ainsi que les règles de sécurité, d'assistance et de sauvetage
- ✓ Pose les mesures de prévention de la pollution et les limites du champ de la responsabilité en la matière
- ✓ Encadre les modes de transport de passagers et des marchandises
- ✓ Fixe le régime de l'assurance du transport fluvial

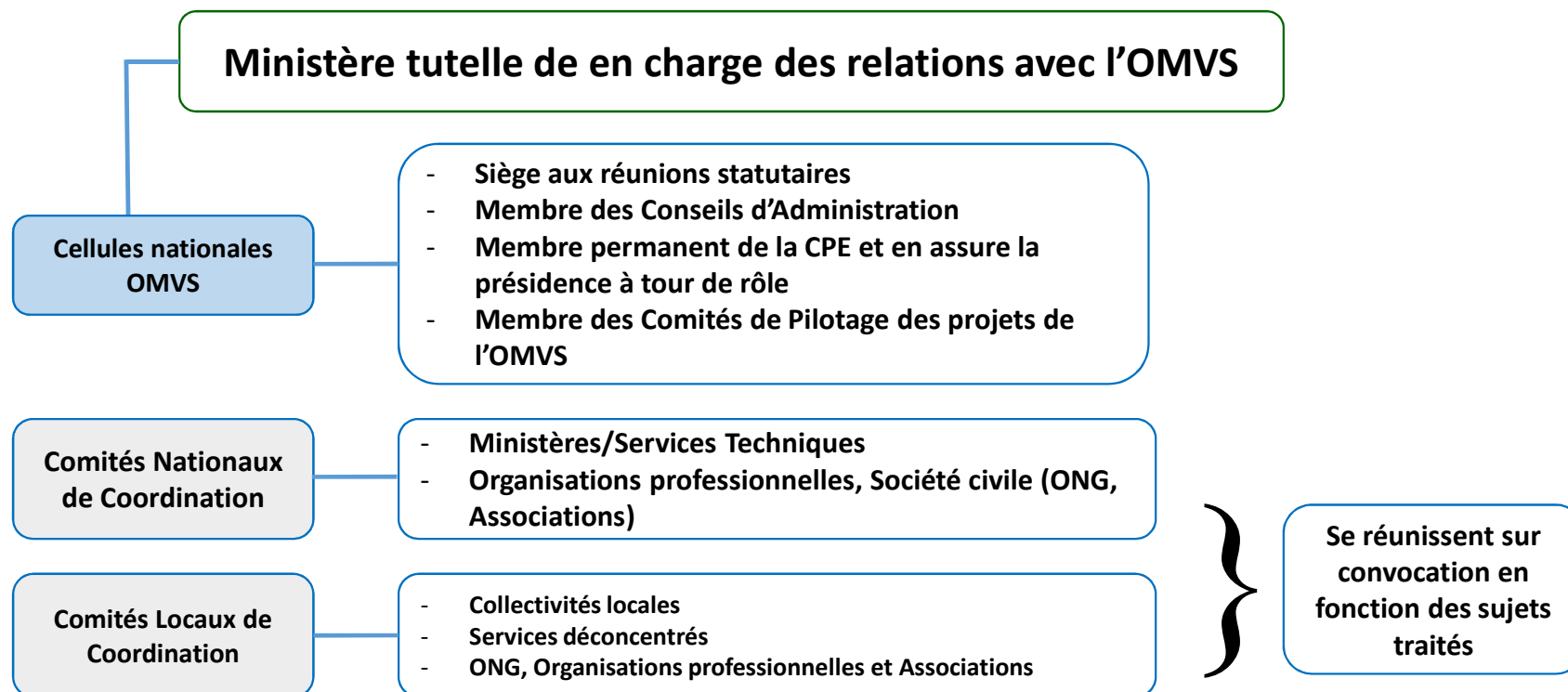
CONVENTIONS PORTANT CRÉATION DE SOCIÉTÉ



INSTANCES REGIONALES



INSTANCES NATIONALES



OMVS, UN MODELE RECONNU

- *Un acteur à l'échelle internationale en matière de coopération inter-Etats sur les eaux transfrontalières*
- *Assure le Secrétariat technique permanent du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) dont les projets phares sont hébergés au Haut-Commissariat*
- *Accueil, en avril 2017, de la 6^{ème} session de l'Initiative pour l'Avenir des Grands Fleuves (IAGF), une association regroupant des experts de haut niveau*
- *Partage d'expériences avec des organismes de bassin de divers horizons, en Afrique, en Europe et en Asie Centrale*
- *Plusieurs fois primée pour la qualité de sa gestion solidaire du fleuve Sénégal et son expérience qui lui a valu d'être distinguée en 2015 et 2017 comme meilleur organisme de bassin au monde par le think tank indien Strategic ForSight Group*

VERS LA REFORME

- ❖ *Lancement, dès 2016, du processus de réalisation d'une revue institutionnelle*
- ❖ *Sur la base des propositions de la Revue et des amendements qui y ont été apportés, la Conférence des Chefs d'Etats édictait en 2019 des mesures prioritaires pour donner corps à la réforme*
- ❖ *Finalisation d'une étude à caractère institutionnel et d'une étude portant sur les modalités de mise en place d'un système d'autofinancement de l'OMVS*

• 10

Une stratégie de développement qui reste de mise

MAÎTRISE DE L'EAU
du bassin du fleuve
Sénégal à travers
notamment la
construction des
barrages et d'autres
ouvrages structurants

BUT: Garantir la disponibilité de l'eau et le développement des usages de l'eau pour :

- **l'agriculture irriguée,**
- **la production d'énergie hydroélectrique,**
- **l'accès à l'eau potable et à la santé,**
- **la préservation des écosystèmes,**
- **la navigation pérenne sur le fleuve.**



Merci de votre attention